Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 53 (1973)

Heft: 2

Rubrik: Chambre de commerce suisse en France : 55 assemblée générale : 17 mai 1973

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

55e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

17 Mai 1973

La Chambre de commerce suisse en France a tenu le 17 mai 1973, au Pavillon Dauphine sa 55e Assemblée Générale, sous la présidence de M. Georges E. Reymond et en présence de Son Excellence M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France.

Après lecture du rapport annuel, des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes et donné décharge au Conseil d'Administration de sa gestion.

Rapport du Conseil d'administration

Exercice 1972

INTRODUCTION

1972 aura été placée sous le double signe de la détente et de l'inflation.

La première s'est manifestée à l'échelle des relations internationales et des grands courants de pensée par une rupture avec ce qu'il pouvait y avoir d'excessif dans la politique des blocs et dans le culte de la croissance économique. Une attention plus grande a été donnée à l'internationalisation des affaires, qui s'est doublée d'une expectative certaine dans les relations monétaires et commerciales entre nations.

Or cette année de relative sagesse a été également l'année de l'inflation. Jadis, la hausse des prix était, pour l'essentiel, l'apanage des pays en crise, de ceux qui manquaient d'autorité, de civisme ou d'accoutumance à l'économie moderne.

Mais, en 1972, les pays les plus sérieux ont connu des taux d'inflation que personne n'aurait osé imaginer auparavant. Toutes les politiques anti-inflationnistes d'Europe Occidentale ont échoué, heurtant ainsi bon nombre d'idées reçues. L'année dernière aura donc été sur le plan monétaire celle des monnaies fondantes.

Entreprise il y a presque vingt ans, la construction de l'Europe a pris un tournant important en 1972. Le 22 janvier, quatre pays, le Royaume-Uni, la Norvège, le Danemark et l'Irlande ont signé le traité d'adhésion au Marché Commun. Toutefois, un référendum devait ensuite repousser l'entrée de la Norvège dans la Communauté.

Cette nouvelle Europe, dans quelle voie va-t-elle s'engager? Le « Sommet » des 19, 20 et 21 octobre à Paris, qui réunissait les Chefs d'État ou de Gouvernement de la C.E.E. élargie devait essayer de la définir, en fixant les étapes de la construction en huit ans d'une « Union européenne ».

Par ailleurs, à l'exception de la Finlande, qui n'a pu le faire en raison d'une crise gouvernementale, les pays de l'A.E.L.E. non candidats à l'adhésion (Suède, Autriche, Portugal, Islande et Suisse) ont signé le 22 juillet un accord de libre échange avec la C.E.E.

Ces pays, tout en prouvant par leur appartenance à l'A.E.L.E. leur capacité et leur volonté de participer activement à la coopération économique en Europe, n'ont pas jugé possible, pour des raisons politiques ou économiques, d'accepter les conditions posées à l'adhésion aux Communautés européennes. Ces non-membres ont néanmoins en commun avec les Neuf le désir de créer en Europe Occidentale un vaste marché des produits industriels libre de toute entrave.

Enfin 1972 aura été marquée dans les principaux pays du monde par des actions ayant pour but de gagner des élections présidentielles ou législatives. La politique économique et financière ne pouvait pas ne pas s'en ressentir.

ÉCONOMIE FRANÇAISE

Il y a un an, le désarroi créé par la rupture du système monétaire international, les risques de dégradation du commerce mondial aussitôt entrevus, la perspective d'une conjoncture ralentie chez la plupart des partenaires de la France, suscitaient une certaine appréhension ou du moins l'attentisme chez ceux qui s'interrogeaient sur 1972.

Et pourtant l'année dernière aura été une année de forte croissance, en dépit d'un environnement extérieur déprimé pendant la plus grande partie de l'année. La France a conservé le ruban bleu de la croissance économique dans le monde occidental et, après trois années de progrès supérieurs à ceux enregistrés à l'étranger, elle aura vu les richesses qu'elle produit s'accroître d'un quart en l'espace de quatre ans. 1972 reste l'année où le produit national brut de la France a atteint 1 000 milliards de francs, et cela au moment précis où l'on s'interrogeait sur l'avenir de sa croissance.

Ce résultat n'aurait certainement pas été atteint si les échanges extérieurs, en dépit d'une demande étrangère souvent modérée, n'avaient connu à nouveau une progression extrêmement vive. Grâce à leur compétitivité, préservée par la politique monétaire extérieure, les exportateurs français ont pu poursuivre leurs efforts de pénétration et accroître les parts du marché qu'ils détiennent à l'étranger et notamment en Suisse. Le commerce extérieur a ainsi dégagé à nouveau un excédent dont le montant est substantiel.

Commencée dans une certaine crainte de récession, qui allait se révéler mal fondée, 1972 s'est terminée dans l'inquiétude de l'inflation. La hausse du coût de la vie, atteignant 7 % du début à la fin de l'année, a été la plus forte depuis 1958. Aussi dès la fin de l'été, le gouvernement français engageait des actions visant à freiner les mouvements de hausse, qui devaient déboucher en décembre sur un train de mesures très étendues.

ÉCONOMIE SUISSE

L'année 1972 aura été pour la Suisse l'année de l'Europe. Le 22 juillet, ses négociateurs ont signé en même temps que quatre autres pays de l'A.E.L.E., un accord de libre échange industriel avec la Communauté économique européenne. Le peuple suisse a ratifié ces accords le 3 décembre à une très forte majorité.

Rappelons qu'aux termes de ceux-ci, les droits de douane sur les produits industriels seront supprimés en cinq tranches annuelles de 20 % chacune, selon le calendrier suivant : 1er avril 1973, 1er janvier 1974, 1er janvier 1975, 1er janvier 1976, 1er juillet 1977.

Pour l'économie suisse, 1972 a été caractérisée par la persistance de tensions conjoncturelles. L'essor s'est appuyé principalement sur la demande intérieure, les dépenses des pouvoirs publics et la construction de logements. La croissance des investissements des entreprises industrielles et la demande extérieure ont été moins vigoureuses.

Dans l'ensemble, les capacités de production ont été entièrement occupées.

Cependant, l'indice de la production industrielle n'a enregistré qu'une faible croissance, de l'ordre de 2 %. Le rythme de l'expansion n'a donc guère changé par rapport à l'année précédente. Cette augmentation réduite tient principalement au fait que le marché du travail est asséché et que de nombreuses entreprises ont atteint les limites de leur capacité technique. En outre, certaines industries ont dû faire face à une forte concurrence étrangère.

L'excédent permanent de la demande sur l'offre et l'augmentation continue des coûts de production ont provoqué une hausse accélérée des prix. Mesuré à l'indice national des prix à la consommation, le renchérissement de 1972, qui s'est élevé à 6,9 %, est le plus fort des trente dernières années.

Les voix demandant des mesures d'urgence se faisant de plus en plus pressantes, le Conseil Fédéral a proposé en décembre aux Chambres un programme de lutte contre l'inflation. Ces mesures venant s'ajouter à celles contre l'afflux de capitaux étrangers, le Conseil Fédéral dispose désormais d'une palette étendue de moyens d'intervention.

A la suite de divers troubles monétaires, ayant notamment pour cause la crise de la livre sterling, le Conseil Fédéral a en effet été amené à prendre au cours de l'été diverses dispositions pour éviter un gonflement, générateur d'inflation, de la masse monétaire, en limitant le placement de fonds étrangers en papiers-valeurs suisses, en hypothèques et en biens-fonds.

Il reste bien évident que, si le Gouvernement dispose de très bonnes cartes, il n'a néanmoins pas tous les atouts en main. L'économie suisse est en effet trop intégrée à l'économie mondiale pour qu'elle puisse constituer à elle seule un îlot de stabilité. Le succès de la lutte contre l'inflation en Suisse dépend donc largement de la façon dont le phénomène sera maîtrisé à l'étranger. Il est également tributaire de la manière dont les dérèglements du système monétaire international — notamment l'afflux excessif de liquidités en Europe — seront surmontés.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

En 1972, la croissance du commerce extérieur de la Suisse s'est à nouveau accélérée, après le ralentissement qu'elle avait connu l'année précédente. Par rapport à 1971, les exportations se sont accrues de 2 570,7 millions de francs — soit 10,9 % en valeur nominale et 4,9 % en valeur réelle —, pour atteindre 26 187,6 millions. Pour leur part, les importations ont augmenté de 2 729,9 millions, — soit 9,2 % en valeur nominale et 6,8 % en valeur réelle — et se sont élevées à 32 371,5 millions de francs.

La Suisse a ainsi enregistré en 1972 le plus important déficit de sa balance commerciale depuis 1941 : il se monte en effet à 6 183,9 millions de francs. Le pourcentage des exportations par rapport aux importations s'établit à 80,9 %, contre 79,7 % l'année précédente.

82,4 % des produits importés provenaient du continent européen et 9,6 % d'Amérique, alors que 68,7 % des exportations sont allés dans les pays européens et 15,8 % en Amérique. Toujours dans la même période, 59,9 % des biens importés venaient des pays de la C.E.E. et 18,7 % de ceux de l'A.E.L.E. Les exportations vers la C.E.E. ont représenté 36,8 % de l'ensemble, celles vers l'A.E.L.E. 22,4 %.

Malgré l'alourdissement du déficit commercial, la balance des revenus devrait être équilibrée en 1972, car le niveau des recettes invisibles s'est maintenu favorablement.

LES ÉCHANGES ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE EN 1972

Les importations en provenance de la France ont atteint 4 381 millions de francs suisses, ce qui représente une augmentation de 17,4 % par rapport à 1971. D'autre part, les exportations suisses en France se sont élevées à 2 330 millions de francs suisses, soit 12,3 % de plus qu'en 1971.

Ces chiffres qui sont supérieurs à la moyenne globale, démontrent, surtout en ce qui concerne les importations, l'importance toujours croissante des échanges entre les deux pays.

Le solde des échanges en faveur de la France se monte donc à 2 051 millions de francs suisses, en augmentation de 23,8 % par rapport à 1971. Le déficit commercial du commerce extérieur suisse avec la France représente à lui seul le tiers du déficit total.

PLACE DE LA FRANCE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

La France, en 1972, s'est maintenue au deuxième rang des fournisseurs de la Suisse, avec 13,5 % des importations totales. Elle est précédée de la République Fédérale Allemande (29,9 %) et devance l'Italie (9,7 %), la Grande-Bretagne (7,3 %), les États-Unis (6,9 %) et l'Autriche (5,1 %).

Elle a par contre à nouveau gagné un rang parmi ses clients, où elle se situe maintenant au deuxième rang, représentant 8,9 % des exportations totales. Ici également, la France suit la République Fédérale Allemande (15 %), et précède les U.S.A. (8,6 %), l'Italie (8,3 %), la Grande-Bretagne (7,8 %), l'Autriche (5,9 %).

PLACE DE LA SUISSE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

En 1972, la Suisse, avec 2,4 % des importations totales, a été le septième fournisseur de la France, après la République Fédérale Allemande, l'Union Belgo-Luxembourgeoise, l'Italie, les États-Unis, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne.

Avec 5 % des exportations totales, elle en a été également son septième client derrière la République Fédérale Allemande, l'Italie, l'Union Belgo-Luxembourgeoise, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et les États-Unis.

POSITION DES PRINCIPAUX PRODUITS SUISSES SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

Principaux produits exportés par la Suisse à destination de la France en 1972, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1971 (en millions de francs suisses).

	Millions de F.S.	Pourcentage d'augmentation
Machines et appareils non-électriques	574,6	— 3,1 %
Produits chimiques organiques	422	+ 26,3 %
Métaux précieux, bijouterie	156,7	+ 64,3 %
Articles de librairie, arts graphiques	134,5	+ 18,4 %
Machines et appareils électriques	121,3	+ 19,5 %
Instruments et appareils	111,6	+ 2,2 %
Horlogerie	110,3	+ 21,5 %
Couleurs, encres	89,3	+ 20,5 %
Textiles	80,4	+ 25,4 %
Produits laitiers	62,3	— 1,9 %

POSITION DES PRINCIPAUX PRODUITS FRANÇAIS SUR LE MARCHÉ SUISSE

Principaux produits importés de France par la Suisse en 1972, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1971 (en millions de francs suisses).

	Millions de F.S.	Pourcentage d'augmentation
Combustibles	493,9	+ 44 %
Fer et acier	409,4	+ 13,4 %
Véhicules routiers	401,7	+ 20 %
Textiles	399,4	+ 25 %
Machines et appareils non électriques	334,3	+ 15,1 %
Boissons	196	+ 30,3 %
Céréales	184,3	— 1 %
Produits chimiques organiques	154,5	— 0,9 %
Métaux précieux, bijoux	121,3	+ 11,7 %
Articles de librairie, produits des arts graphiques	102,4	+ 18,6 %

ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE

SERVICE DES RELATIONS COMMERCIALES

Les négociations, puis la signature de l'accord conclu par la Suisse avec les Communautés européennes ont provoqué un accroissement des demandes et offres de représentation de produits suisses sur le marché français.

Le choix de partenaires répondant aux besoins devenant plus difficile, nous avons été amenés à demander aux intéressés des mandats permettant de donner à nos recherches un cadre suffisamment étendu. Nous devrons certainement généraliser cette pratique, qui seule permet d'aboutir à une sélection satisfaisante.

De même, nous avons pu valablement assister un certain nombre d'entreprises suisses qui souhaitaient accroître leurs activités et débouchés en France. Dans ce domaine plus particulièrement, notre Compagnie peut jouer un rôle important de plateforme de contacts.

Ce Service assure naturellement la fonction de centrale de renseignements et, grâce à sa documentation chaque année enrichie, peut répondre aux demandes les plus diverses sur l'économie suisse et française.

Foires et Salons spécialisés

Un certain nombre de foires et de salons spécialisés suisses nous ont à nouveau confié le soin de les représenter en France. Nous nous sommes efforcés de les faire mieux connaître par la recherche d'exposants ou de visiteurs français.

Grâce à l'appui de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, notre Section Rhône-Alpes et Centre a pu assurer une présence suisse à la Foire de Lyon 1972. Dans la même optique, notre Conseil a poursuivi l'année dernière l'étude des moyens qui nous permettraient de présenter dans diverses manifestations françaises une « Image de la Suisse ».

SERVICE JURIDIQUE

Ce Service a été l'objet de demandes encore accrues de recouvrements de créances, en France comme en Suisse. Nous représentons en effet un moyen pratique et relativement peu coûteux de récupérer des créances de petite et moyenne importance. Par notre réseau de correspondants, nous pouvons intervenir efficacement en tout lieu des territoires français et suisse.

Par ailleurs, nous avons eu fréquemment l'occasion de fournir des informations sur les différentes formes de sociétés commerciales suisses et françaises. Notre expérience et nos

introductions auprès des diverses administrations nous ont permis à nouveau d'assister utilement nos membres dans la vie de leurs affaires.

En outre, ce Service s'est préparé aux problèmes que pourraient rencontrer les industriels et commerçants dans l'application de l'accord de Bruxelles.

SERVICE DES PUBLICATIONS

Revue économique franco-suisse

L'organe officiel de notre Compagnie a abordé les thèmes suivants en 1972 :

— l'Environnement,
— les Ports Industriels,
— les Assurances,
— Problèmes d'actualité.

La Commission des Publications qui dirige l'édition de notre Revue a souhaité ne plus consacrer de numéro à un thème unique, pour diversifier l'intérêt et accroître la rotation des sujets.

Bulletin hebdomadaire

En 1972, le Bulletin Hebdomadaire a tenu ses lecteurs au courant des négociations de Bruxelles, puis de leurs résultats. Par ses nouvelles brèves sur l'économie française et suisse, les procédures administratives, les manifestations commerciales, il vise à constituer un outil de travail pour toute personne intéressée aux échanges entre les deux pays.

Le canal de ses petites annonces représente un moyen pratique de mise en relations, principalement dans le domaine de la représentation commerciale.

Annuaire franco-suisse

L'édition 1972-1973 de notre Annuaire est parue en avril. Nous étudions actuellement la présentation et le contenu de l'édition 1974, afin d'en accroître encore l'efficacité pour ses utilisateurs.

MANIFESTATIONS

Malgré les difficultés toujours croissantes d'organisation, notre Compagnie a organisé diverses manifestations en 1972, par l'intermédiaire du Siège de Paris et des Sections de Lyon et de Marseille.

18 janvier : Dîner-Conférence au cours duquel nous avons eu l'honneur d'accueillir Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Otto de Habsbourg qui présenta un exposé sur « l'Europe centrale face aux options de 1972 ».

11 février : Visite du Service interrégional de traitement de l'information de l'E.D.F. à la Part-Dieu, organisée par notre section « Rhône-Alpes et Centre ».

Causerie à Marseille de Monsieur André Saux, journaliste, intitulée « Marseille et les femmes ».

9 mai : Assemblée Générale de notre section de Lyon, suivie d'un Dîner-Conférence où Monsieur Georges-André Chevallaz, Conseiller national, Syndic de Lausanne, traita des « Régions européennes et cantons suisses ».

10 mai : Assemblée Générale de notre section de « Marseille et du Sud-Est ».

17 mai : 54e Assemblée Générale de notre Compagnie, suivie d'un Dîner-Conférence, au cours duquel Monsieur Edgar Faure, Ancien Président du Conseil, Député du Doubs, présenta un exposé sur « La crise de la croissance ».

26 juin : Déjeuner à Marseille sous la présidence de Monsieur Georges E. Reymond.

19 octobre : Réunion d'information à Lyon, où Monsieur Xavier de Boccard parla de « La neutralité suisse ».

7 décembre : Conférence à Lyon de Monsieur Paul Gilliand, Délégué au Logement du canton de Genève, sur « Genève, cité internationale ou métropole régionale ».

CONCLUSION

A côté des diverses activités brièvement rapportées ci-dessus, notre Compagnie a poursuivi l'étude de certaines actions à moyen et long terme pouvant contribuer au développement des échanges entre la France et la Suisse.

Notre effort a particulièrement porté sur les moyens propres à développer la coopération industrielle entre les deux pays. Nous avons établi des contacts étroits avec divers organismes, notamment la Chambre Française de Commerce et d'Industrie en Suisse, pour déterminer une ligne de conduite commune car, dans ce domaine tout particulièrement, nous sommes convaincus que, seule, une étroite coordination des démarches pourra aboutir à un premier résultat.

Les contacts que nous avons eus à la fin de l'année et au cours des derniers mois ont montré que notre conception était largement partagée.

Nous espérons donc vivement que chacun pourra prochainement voir se réaliser les espoirs qu'il fonde en ce domaine.

ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

Au cours de l'année 1972, le Conseil d'Administration de notre Compagnie a tenu quatre séances, dont deux en Suisse.

Notre Assemblée Générale de ce jour voit expirer, après neuf ans de présence au Conseil, le mandat d'Administrateur de :

MM. Emile Bitterli,
Pierre Gschwind,
Jean-François Lindt,
Christian de Pourtalès,
Robert Vernay,
Bertrand Vernes.

Par ailleurs, Monsieur Paul Gruaz nous a demandé de bien vouloir renoncer à sa réélection pour raisons de santé.

Il nous est un agréable devoir d'exprimer à ces collègues toute notre reconnaissance pour la collaboration qu'ils ont bien voulu nous apporter, les suggestions constructives qu'ils nous ont soumises et l'amitié qu'ils nous ont témoignée.

Nous voudrions adresser nos remerciements particuliers à Monsieur Émile Bitterli qui, résidant à Zurich, a fait preuve d'une fidèle présence à nos Conseils et aux manifestations organisées par notre Compagnie.

Nous vous proposons aujourd'hui de vous prononcer sur la réélection des membres suivants dont le mandat vient à expiration :

MM. Gérard Bauer,
Jean Bridel,
Paul Chaudet,
Blaise Clerc,
Jean-Otto Frey,
André Geiser,
Jean-Pierre Grether,
Michel de Reynier,
Hans Schaffner,
Jean de Senarclens.

En outre, nous soumettons à vos suffrages la réintégration de nos anciens collègues :

MM. Alain Berthoud,
André Joseph,
Bernard de Muller,

et sommes heureux de leur dire combien leur retour parmi nous nous réjouit.

Enfin, nous vous recommandons l'élection d'un nouveau membre en la personne de Monsieur Tobias Forster de la Société Forster Willi et Co, de St-Gall qui représentera, au sein du Conseil d'Administration de notre Compagnie, l'industrie textile et les milieux économiques de Suisse orientale.

La contribution de tous les membres du Conseil d'Administration nous est indispensable et nous savons par expérience que beaucoup d'entre eux manifestent constamment une extrême bonne volonté qui est une raison supplémentaire pour nous de persévérer dans les tâches qui sont les nôtres. Nous souhaitons pouvoir intensifier encore davantage avec eux les contacts et les échanges de vues qui doivent permettre de dynamiser nos actions et de trouver éventuellement de nouveaux champs d'activités.

Dans sa séance du 13 mars 1973, notre Conseil d'Administration a procédé à la réélection de Monsieur Georges E. Reymond, à la Présidence, à l'élection de Monsieur Jean Bridel, jusqu'ici Trésorier, à la Vice-Présidence et de Monsieur Pierre-Maurice Mathey, membre du Bureau, en qualité de Trésorier. Ces nominations nous permettront de procéder à une nouvelle répartition des tâches au sein du Bureau.

Il nous tient spécialement à cœur également d'exprimer toute notre gratitude à Son Excellence, Monsieur Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France, à ses proches collaborateurs et notamment à Monsieur Ernest Bauermeister, Conseiller d'Ambassade chargé des Affaires Économiques et Financières, pour leur constant et sympathique appui et leur grande disponibilité. Il est précieux pour nous de pouvoir, en toutes circonstances, compter sur leurs conseils et leur soutien et notre souhait est de voir encore s'intensifier ces excellents rapports.

Il nous est agréable aussi d'exprimer à Son Excellence, Monsieur Marcel Heimo, Ambassadeur de Suisse près l'O.C.D.E., et à ses collaborateurs, nos très vifs remerciements de leur esprit d'ouverture et du soin qu'ils mettent à parfaire notre information.

L'appui de nos Sections Rhône-Alpes et Centre et de Marseille et du Sud-Est nous a été, une fois de plus, particulièrement précieux et nous souhaitons voir s'accroître encore nos échanges de vues et la mise sur pied en commun, grâce également à l'action de nos Délégués régionaux, de manifestations susceptibles de faire mieux connaître notre Compagnie et ses activités. Nous les remercions donc de leur esprit de coopération et de leurs efforts constants.

Nos collaborateurs, tant au Siège que dans nos Sections, et auxquels nous exprimons ici tous nos remerciements, ont déployé une grande activité et ont permis ainsi à notre Compagnie de résoudre mieux et plus vite les tâches qui nous ont été confiées. Grâce à l'excellent esprit d'équipe existant, nous sommes convaincus que nous serons à l'avenir mieux à même d'améliorer la qualité des services que nous devons à nos membres et à tous ceux qui sont intéressés au développement des relations économiques franco-suisses.

Allocution de Monsieur Georges E. Reymond

Président de la Chambre de commerce suisse en France

Les objectifs que se fixe une Compagnie comme la nôtre ne peuvent être que modérés dans leur ambition, car leur poursuite n'est assurée que par la mise en œuvre de moyens nécessairement limités tant en hommes qu'en possibilités financières.

L'année 1972 et le début de 1973 ont été consacrés par nous, d'abord, à l'amélioration progressive de la qualité des services que nous sommes amenés à rendre et à rechercher des contacts nouveaux avec des industries petites et moyennes qui veulent intensifier leur prospection du marché français et auxquelles nous pouvons souvent fournir l'information souhaitée sur le plan commercial, financier, douanier et juridique.

Dans le cadre de nos prévisions, notre effort a porté, ensuite, sur une coopération plus étroite avec certaines chambres de commerce et d'industrie en France, conscients que nous sommes, de part et d'autre, de la nécessité d'intensifier les rapports suivis entre les représentants du monde économique et industriel français et suisse. Les liaisons entre nos deux pays, sous toutes leurs formes, ont également retenu notre attention particulière. Malgré des signes encourageants, notre avance reste néanmoins lente, mais c'est là pour nous une raison supplémentaire de poursuivre avec d'autres une action qui nous paraît indispensable. En effet, malgré notre proximité géographique, nos économies très proches et nos affinités multiples, il reste pour nous évident que de vastes secteurs industriels et commerciaux se connaissent encore insuffisamment. La tendance de l'industrie helvétique, localisée notamment en Suisse alémanique, la porte naturellement vers l'Allemagne, notre premier partenaire commercial. Des habitudes, des concepts similaires se sont instaurés d'autant plus aisément que le véhicule linguistique est, pour beaucoup, le même.

Un de nos soucis principaux tend donc vers une information affinée et des contacts directs entre des partenaires possibles et notre espoir est de voir disparaître progressivement certains préjugés parfois anachroniques dont la survivance ne pourrait que gêner sensiblement l'établissement d'un climat de confiance plus constructif et en même temps plus serein.

Nos contacts dans ce sens nous ont permis d'énoncer, enfin, avec certains organismes spécialisés en France — citons parmi ceux-ci la Datar, l'Instat, le Grand Delta — les impératifs et les contraintes à considérer et la recherche des moyens les meilleurs pour mettre sur pied un système de coopération industrielle et technique devant conduire à une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles tant en hommes qu'en capacité de production.

Notre programme 1973 prévoit la poursuite de ces efforts et le Midest, Salon International de l'Impartition, qui se tiendra à Lyon en novembre prochain, devrait faciliter l'organisation d'une visite d'industriels suisses auxquels nos amis français pourraient démontrer

la valeur de leur potentiel industriel et faire toucher du doigt ce que ce pays est capable d'apporter à l'industrie suisse qui se heurtera, dans certains de ses secteurs, encore longtemps à la raréfaction de la main-d'œuvre.

Nous chercherons aussi à aider encore davantage nos Sections et nos Délégués dans les diverses régions pour rendre, autant que faire se pourra, plus complète notre information et contribuer par là, en commun avec nos amis d'autres organismes, à l'amélioration de « l'Image de la Suisse ».

En dehors de ces préoccupations surtout axées sur les relations franco-suisses, les organes de notre Compagnie ont suivi, avec une particulière attention, ce qui se passait autour de nous. Nos prévisions, que d'aucuns qualifiaient alors de pessimistes, sont restées en deça des réalités auxquelles nous avons dû assister.

En effet, l'inflation et l'anarchie monétaire ont battu, une fois encore, de tristes records. Ces deux phénomènes, qui risquent de nous conduire à travers l'érosion monétaire vers une situation plus catastrophique encore, paraissent être actuellement difficilement maîtrisables et ne peuvent qu'inciter à une forte dose de scepticisme. Allons-nous réaliser enfin que nous sapons ainsi notre économie, que notre manque de civisme et notre désaffection croissante pour l'intérêt général risquent de nous faire découvrir, trop tard peut-être, que nous avons tourné le dos à un système qui, malgré toutes ces imperfections et injustices, reste encore le seul garant de l'évolution économique et sociale dans un cadre humainement acceptable.

Tous les agents économiques, du simple citoyen à l'État, en passant par tous les secteurs de l'activité, s'accommodent de plus en plus de l'inflation. Notre mentalité s'y est, hélas, adaptée.

Le mode et les structures de notre vie économique et sociale vont, en plus de l'influence des deux principaux phénomènes cités, indubitablement connaître peu à peu de nouveaux équilibres et rapports de force entre :

a) L'État, auquel on est tenté de tout demander lorsque les choses vont moins bien et qui est amené de ce fait à contrôler nécessairement davantage.

Il est indéniable que la concertation entre la puissance publique et l'économie privée devrait être mieux assurée, chaque fois qu'elle est possible, c'est-à-dire dès lors que l'urgence d'une décision capitale n'exclut pas d'emblée un contact constructif.

La défense de l'intérêt général présuppose, plus que jamais, l'interaction entre une puissance publique non tentaculaire et une économie de marché non anarchique.

b) Les entreprises multinationales contre certaines desquelles l'État et les citoyens montrent une réserve croissante, soit en vertu de leur puissance et des conséquences non négligeables que peuvent avoir leurs décisions, soit en vertu de la déshumanisation du groupe qu'elles entraînent parfois par leur gigantisme et leur croissante lourdeur bureaucratique.

c) Le syndicalisme international, qui actuellement enfant encore balbutiant, semble devoir devenir bientôt un robuste adulte soucieux du bilan social de l'entreprise et qui, en dehors des méthodes syndicales qui lui sont propres, cherchera aussi à déclencher des attitudes plus positives des actionnaires et à affronter ainsi les directions.

d) Les associations de consommateurs et de défense de la nature dont l'action grandissante sur l'environnement humain, social, économique, politique et culturel ne peut être dorénavant sous-estimée.

Nous reconnaîtrons ici que des efforts croissants ont été déjà entrepris par divers secteurs de l'économie.

Enfin, nos appréhensions ne sont pas moins fortes en ce qui concerne les perspectives en 1973 et notamment les négociations au sein du G.A.T.T. en automne prochain.

La nouvelle « charte de l'Atlantique » proposée récemment par les États-Unis, n'est pas uniquement un phénomène d'ordre technique, mais également d'ordre politique, expression réactualisée d'une volonté de puissance. Devant les intentions non déguisées des Américains de mettre sur pied un arsenal défensif et offensif puissant, que fera notre Europe qui connaît encore tant de divisions? Les États-Unis chercheront-ils à imposer

une négociation séparée avec ses principaux partenaires : C.E.E., Japon et Canada? Sous d'éventuels coups de boutoir, le G.A.T.T. ne risque-t-il pas de devenir une notion périmée comme l'affirment déjà certains Américains?

Si notre pays est membre du G.A.T.T., il ne fait, par contre, pas partie du F.M.I. au sein duquel il ne dispose même pas d'un strapontin d'observateur, situation infiniment regrettable vu son importance comme place financière. Ce fait pourrait susciter l'interrogation suivante : la Suisse n'aurait-elle pas dû adhérer au F.M.I. au début de la décennie précédente? Nous rappellerons ici que notre Compagnie avait alors suggéré, nonobstant certaines réticences, que tout soit entrepris en faveur d'une politique plus active de portes entrouvertes.

Pour terminer ce court survol de nos activités et préoccupations, nous nous poserons la question que certains ont déjà abordée : les Chambres de Commerce Suisses à l'étranger, pour quoi faire?

Si notre conviction est faite depuis longtemps que notre apport aux grandes entreprises est fort mince, sinon inexistant, nos Chambres ont indubitablement un rôle à jouer au profit des petites et moyennes entreprises. Ces dernières ne disposent souvent, ni des structures d'accueil, ni des contacts indispensables.

Une Compagnie, telle que la nôtre, dont les organes — Conseil d'Administration et Bureau — comprennent en leur sein, entre autres, des industriels, des hommes d'affaires, des juristes qui, pour la plupart, sont installés souvent depuis longtemps dans leur pays d'accueil, en l'occurence la France, représente pour beaucoup un point de rencontre où s'échangent aussi des expériences et des informations qui débouchent parfois sur des suggestions pratiques intéressantes. Au moment où les industriels suisses concernés devront, placés devant une concurrence qui s'accroîtra, se montrer encore plus entreprenants sur le marché français, notre organisme pourra répondre en partie à leurs besoins. C'est donc dans ce sens que nous pensons devoir œuvrer, sous réserve, bien entendu, que notre action puisse mériter considération et éveiller ainsi davantage un intérêt plus marqué de la part des divers agents économiques.

Par ailleurs, nos Chambres de Commerce, par leur représentativité et les moyens, même restreints, dont elles disposent, sont dans les conditions actuelles une des antennes principales de la présence helvétique. A quelques mois du Congrès des Suisses à l'Étranger qui, cette année, aura notamment à débattre des institutions suisses à l'extérieur des frontières helvétiques, nous pensons de notre devoir de souligner le rôle plus actif qu'elles pourraient tenir dans le cadre de celles-ci.

Notre souci majeur est d'agir et, avec d'autres, de catalyser certaines actions qui nous paraissent indispensables à l'épanouissement des relations économiques franco-suisses et à l'amélioration de l'image de marque de notre pays. Dans notre monde en pleine évolution, il faut se rendre à l'évidence qu'il est de plus en plus nécessaire d'affirmer une présence efficace par l'utilisation de moyens adéquats, même modestes, mais, pour certains, résolument situés en dehors de chemins trop longtemps battus. Comme partout, le choix des hommes est, en ce domaine, prépondérant, car l'enthousiasme reste essentiel dans le départ et le maintien de tout mouvement.

Allocution de Son Excellence Monsieur Pierre Dupont

Ambassadeur de Suisse en France

C'est un lieu commun : nous vivons dans une période à tous points de vues sans précédent dans l'histoire. Dans le domaine économique qui nous intéresse tous ici, nous sommes dans une époque de haute conjoncture qui dure depuis plus d'un quart de siècle. Si l'on se reporte aux années 50, la transformation que le monde a subie depuis lors défie les imaginations. Nos industries ne font que se développer, palliant les problèmes de main-d'œuvre par les améliorations dans la technique de production. Nos villes se sont transformées pour s'adapter aux nécessités de la vie moderne. Nos mentalités aussi ont évolué, plus peut-être en ces dix dernières années que depuis un siècle.

Jusqu'ici, les grandes périodes de prospérité finissaient toujours par sombrer dans les guerres que la puissance sans cesse accrue de l'un imposait à l'autre ou aux autres. Il en est tout différemment de notre monde actuel, orienté vers l'élévation du bien-être général, même si tous n'y participent pas encore dans la mesure souhaitable. Ce n'est plus vers la guerre, mais vers la paix que notre monde est tourné. Dans une même finalité, les moyens de communication ont développé le sentiment des intérêts communs. Les grandes organisations internationales économiques, le G.A.T.T., le F.M.I., mais aussi les ententes régionales telles que le Marché commun, L'A.E.L.E., sont venues à point nommé soutenir ce vaste courant d'échanges pacifiques, tout en faisant apparaître clairement que les nations et leurs intérêts sont finalement solidaires, que la loi du plus fort est dangereuse et que la solution réside toujours dans une juste prise en considération des intérêts des autres.

Tout serait donc pour le mieux, mais l'allure de l'économie actuelle n'est-elle pas trop poussée? Des esprits chagrins depuis vingt-cinq ans ont chaque année prédit que la haute conjoncture ne pourrait se poursuivre. Pourtant, nous vivons toujours à un rythme qui ne s'est guère ralenti. Les esprits moroses ont donc tort. Et à première vue il n'y a pas de motif pour lesquels ils pourraient finalement avoir raison.

Depuis quelque temps cependant, deux phénomènes se manifestent qui pourraient être des facteurs non seulement de troubles, mais de destruction de cette remarquable prospérité économique actuelle. L'un fait maintenant si bien partie du système qu'on arrive presque à vivre avec lui sans trop s'en effrayer : c'est l'inflation. Il y a quelques années, on trouvait élevé, inquiétant même, une augmentation du coût de la vie — la traduction la plus familière de l'inflation — de 3 à 4 %. Depuis, le taux est monté chaque année. L'an passé, il était de 7 % en Suisse. Cette année, il est de 2,4 % pour le premier trimestre. Il atteindrait donc au moins 9 % à la fin de l'année. On prévoit déjà (Chambre de commerce de Paris) une hausse de 6,8 % des prix de détail pour 1973. La monnaie pourrait ainsi perdre en cinq ans près de la moitié de sa valeur, avec tout ce que cela comporte de conséquences pour l'investissement, pour l'épargne, pour tant d'autres éléments économiques fondamentaux. Le mal est général.

Le second facteur, celui que je vais aborder un peu plus longuement, mais qui est lié au premier, ce sont ces crises monétaires dont le monde industriel est secoué cycliquement depuis la fin des années soixante. Nous venons, en l'espace de peu d'années, de connaître trois crises monétaires dont l'ampleur n'a pas de commune mesure dans l'histoire économique. Peut-être la quatrième commence-t-elle depuis quelques jours. Rappelons les faits. En août 1971, le Président Nixon, pour arrêter les hémorragies d'or que subissent les réserves officielles des États-Unis, décrète l'inconvertibilité du dollar. C'est en fait une mesure incroyable puisque le dollar, devise de réserve, est en fait la monnaie de tout le monde. Or, à l'époque, il y avait déjà à peu près 60 milliards de dollars sans couverture qui ne demandaient dans le vaste monde qu'à se placer le plus avantageusement. Maintenant, on parle de 80 voire de 90 milliards.

La monnaie, c'est aussi le reflet de l'importance politique de l'économie d'un pays. Pour être forte, elle doit s'appuyer sur une économie saine et qui a toujours été depuis que le monde est monde une économie équilibrée et de solides réserves d'État. Une bonne économie a les mêmes principes de base qu'une économie de ménage. Il s'agit surtout de ne pas dépenser plus qu'on ne gagne, donc équilibre budgétaire, équilibre de la balance commerciale et équilibre de la balance des paiements. Chacun sait que les balances américaines du commerce et des paiements sont gravement déficitaires. Dès lors, l'économie américaine — je ne parle pas de ses possibilités réelles, mais de ses résultats concrets — a pu inspirer quelques inquiétudes. Il en est de même de l'état des réserves : quelque dix milliards d'or à Fort Knox contre 80 milliards en circulation.

D'où, finalement une seconde crise monétaire, à la fin de 1971, qui se solde en décembre par l'annonce de la dévaluation (8,57 %) du dollar, la première dans l'histoire et une nouvelle fixation des parités des principales monnaies. La Suisse décida alors de fixer, comme taux central, un cours de 3,84 F par dollar, ce qui correspondait à une réévaluation de 13,9 % par rapport au dollar avant le 10 mai 1971. Le taux de réévaluation du franc suisse relativement au dollar s'est trouvé ainsi l'un des plus élevés après celui du yen.

Les accords de Washington furent accueillis avec soulagement. Certains pensaient que les beaux jours des époques stables étaient revenus. D'autres affirmaient que ces arrangements n'avaient rien résolu du tout et que la partie était simplement remise. En fait, l'année 1972 s'écoule sans trop d'alarme. On passe à 1973, et tout à coup, à mi-janvier, la troisième crise éclate avec une brutalité plus inquiétante que toutes les précédentes. Le 20 janvier, en effet, l'Italie en difficulté introduit le double marché des changes. Les capitaux se replient sur la Suisse. Le 22 janvier, la Banque nationale suisse doit reprendre 267 millions de dollars. Selon toute apparence, ce n'est qu'un début. Or, dans les crises précédentes, les afflux en Suisse ont été énormes : 3 milliards en mai 1971, puis 8,7 milliards en août 1971 (malgré la toute récente réévaluation), intrusion désastreuse, puisque ces masses monétaires sont une cause importante d'inflation tout en imposant un arsenal de mesures compliquées pour stériliser ces capitaux et les décourager de demeurer dans le pays.

La Suisse, au 22 janvier, se voit donc devant une nouvelle avalanche; aussi décide-t-elle, dès le lendemain, de suspendre ses interventions sur le marché des changes, en ce qui concerne le dollar, ce qui veut dire que la Banque nationale ne soutient plus, par des achats, le cours de la devise américaine en Suisse. Le franc suisse flotte donc pas rapport au dollar. Celui-ci crève son plancher de 3,84 et poursuit sa baisse.

La spéculation n'ayant visiblement rien à gagner en Suisse se porte sur l'Allemagne fédérale. La Bundesbank absorbe ainsi en quelques jours 8 milliards de dollars.

Pour faire face à la situation, une conférence réunit à Paris les représentants français, allemands, italiens, anglais et américains. Une solution n'est pas encore trouvée que les États-Unis annoncent, dans la nuit du 12 au 13 février, une deuxième dévaluation du dollar, qu'ils ont fixé à 10 %.

Pour la Suisse, cette dévaluation ramène officiellement le dollar à 3,31 par rapport au franc suisse. Mais, vu le flottement du franc par rapport au dollar, celui-ci tombe jusqu'à 3,05. Ce qui veut dire que compte tenu de tous les éléments, le dollar avait perdu plus de 35 % par rapport au franc suisse dans la relation qui existait entre les deux monnaies quelques années plus tôt. Certaines de nos entreprises ayant de longs contrats travaillaient donc à perte. Cette situation a été vivement ressentie par toutes les entreprises où les marges de bénéfice ont tendance à s'amenuiser du fait de la concurrence internationale acharnée, comme c'est le cas de l'industrie des machines, l'horlogerie, les textiles, les chimiques, etc.

Les objectifs du Conseil fédéral ont donc été doubles :

— s'efforcer de faire remonter le dollar par rapport au franc suisse en prenant toutes mesures utiles pour qu'il puisse malgré le flottement se rapprocher le plus possible du cours de 3,31.

— éviter l'afflux de nouveaux capitaux en Suisse, cause d'inflation alors que le coût de la vie augmente déjà chez nous de 0,8 % par mois.

A la réunion du groupe des Dix du F.M.I., à Paris, notre pays, qui était représenté par M. le Conseiller fédéral Celio et M. Stopper, Président de la Banque nationale suisse, n'a pu se rallier à la formule adoptée à Bruxelles d'un flottement concerté de 6 monnaies du Marché commun. Elle aurait amené notre pays à définir tout d'abord une parité fixe envers ces 6 monnaies et celles qui seraient venues se joindre au système. Il y avait là une grande difficulté à ne fixer une parité ni trop haute ni trop basse. On pouvait craindre aussi une reprise des mouvements spéculatifs sur le franc suisse. Le Conseil fédéral a donc estimé préférable de laisser la situation évoluer, la Banque nationale restant cependant en étroit contact avec les autres instituts d'émission du groupe, disons des Six. La situation jusqu'ici n'a pas encore permis un rapprochement.

Ces deux phénomènes, l'inflation et les crises monétaires, en raison du climat d'insécurité qu'ils créent sont des plus dangereux pour le maintien de cette prospérité générale que nous connaissons. Des efforts sont entrepris pour lutter contre toutes les causes d'inflation. Mais il faut bien reconnaître qu'ils ne sont guère efficaces. La politique interne joue un rôle important dans ce domaine et divise les pays quant à l'adoption de mesures d'ensemble. C'est au demeurant une mentalité qu'il faudrait changer. Nous faisons tous de l'inflation... Par ailleurs, le système monétaire mondial nécessite une profonde et urgente revision. Certes, on y travaille dans le cadre du F.M.I., ainsi que dans celui de l'Union économique et monétaire européenne. Mais les progrès sont lents. A mon sens, rien de définitif ne serait fait si les problèmes dollar ne sont pas résolus.

Le Fonds monétaire devrait en principe commencer cette réforme dès l'automne prochain, alors qu'auront vraisemblablement déjà commencé les importantes négociations commerciales au G.A.T.T. dont M. l'Ambassadeur Jolles vous entretiendra au cours du dîner de ce soir.

Je ne voudrais pas peindre le diable sur la muraille. L'édifice économique actuel est solide. Mais on y entend des craquements qui doivent tous nous faire réfléchir et agir avec vigilance dans nos domaines de responsabilité.

Je ne terminerai pas sans rappeler qu'en vertu de l'accord passé entre la Suisse et la Communauté économique européenne les droits de douane applicables aux produits industriels ont été réduits d'une première tranche de 20 % au 1er avril dernier. Je suis persuadé que ces accords rendront encore plus intensifs les échanges de la Suisse avec la Communauté et plus particulièrement entre notre pays et la France qui est devenue, l'an dernier, à la fois notre deuxième fournisseur et notre deuxième client. C'est dire que les échanges franco-suisses s'accroissent d'année en année d'une façon réjouissante. Votre Chambre, Monsieur le Président, a aussi contribué pour sa part à ce développement. J'aimerais rendre hommage une nouvelle fois à son activité, dans les domaines les plus divers et vous dire combien les autorités suisses vous sont reconnaissantes de votre contribution à la présence de la Suisse en France et au développement des relations franco-suisses. Et puis, permettez-moi de vous remercier de vos aimables paroles tant à mon égard qu'à celui de mes collaborateurs. Sachez que rien ne me tient plus à cœur que de vous apporter tout mon appui dans ce climat de collaboration qui existe si heureusement entre la Chambre et l'Ambassade.

Rapport du Trésorier pour l'exercice 1972

Notre rapport sur l'exercice 1971, présenté l'année dernière à peu près à la même époque qu'aujourd'hui, annonçait des résultats médiocres pour l'année 1972. Cette prévision est confirmée par les faits. Ainsi, le Compte d'Exploitation 1972 révèle une perte de F 25 266 qui, par le jeu du compte des pertes et profits, s'inscrit pour F 26 112 à notre bilan de l'exercice écoulé.

Avant de passer à l'analyse des différents postes du Compte d'Exploitation et du Bilan il est remarquable de constater que, malgré une très sensible augmentation des produits des publications, des manifestations et des recettes juridiques, nous devons néanmoins enregistrer une perte. Elle résulte essentiellement d'une diminution des encaissements des cotisations. Par rapport à l'année 1971 le montant des cotisations encaissées en 1972 fait apparaître une chute de 3,5 % soit une valeur de F 21 697, valeur proche de la perte annoncée plus haut. A signaler que du point de vue des cotisations encaissées, l'année 1972 est la plus mauvaise depuis 4 ans. Nous avons encaissé moins qu'en 1969 malgré une augmentation appliquée dès 1970. Interpréter la faiblesse de nos encaissements des cotisations comme le signe d'un certain désintéressement des milieux où nous recrutons nos adhérents, serait inexact. En effet, les sollicitations toujours plus nombreuses auprès de notre Service commercial et surtout, ce que nous pouvons chiffrer, la croissance de nos produits des publications et celle des recettes juridiques, montrent à l'évidence que nous répondons à un certain besoin. Le produit des publications, malgré une perte de quelque 12 000 F (1), a atteint un chiffre record, le plus élevé depuis 4 ans, avec F 120 414. Quand aux recettes juridiques avec F 79 559 elles sont supérieures d'environ 50 % à celles de l'année dernière, soit 1971.

L'examen du *bilan* appelle les quelques commentaires suivants :

Pour le Passif :

— Une diminution des Fonds Propres de F 240 015 à F 213 903 par suite d'un excédent des dépenses sur les recettes de l'exercice 1972.

— Les dettes à plus d'un an ont disparu à la suite du décès de la créancière, ancienne employée à qui l'on payait une pension.

— Un sensible alourdissement de notre trésorerie qui n'est pas dû exclusivement au financement de la perte mais aussi à la diminution sensible des deux rubriques « Autres créanciers », et « compte de régularisation du Passif ». Précédemment, en 1971, ces deux comptes participaient à la trésorerie, le premier à l'aide de certains recouvrements obtenus par notre service juridique était versé aux adhérents concernés avec une certaine lenteur, le second d'une manière justifiée car il contenait sous forme de produits perçus d'avance, certaines cotisations absentes en cette fin 1972.

Pour l'Actif :

— Une augmentation des prêts à plus d'un an due à l'incorporation nouvelle de la part des salaires consacrés au logement.

— Une augmentation des titres de participation suite au rachat par notre compagnie d'un certain nombre d'actions de la Société Immobilière de Neuilly, que nous contrôlons, mises à la vente par l'un des actionnaires.

(1) Provoquée par l'édition de notre dernier annuaire.

LA BALOISE Compagnie d'Assurances sur la vie

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938
Fondée à BALE en 1864

Polices indexées et revalorisables - Contrats « SICAV »

Direction pour la FRANCE : 13, rue Auber - PARIS (9e) tél : 742.73.39

Bureaux régionaux : 35, cours Vitton - LYON (6e) tél : (78) 52.69.14
20, rue Montgrand - MARSEILLE (6e) tél : (91) 33.90.35
rue Chesnay-Beauregard - RENNES - St-Grégoire (35)
tél. (99) 59.27.02

GEORGES VOGEL

au jardin suisse

18, rue Dupleix, PARIS

Fleuriste-décorateur Conseil
Horticulteur-paysagiste
Diplômé de l'École cantonale
d'horticulture Châtelaine (Genève)

- **Membre INTERFLORA**
- **Négociant Fibrociment et Sofagreen**
- **Décoration florale**
- **Locations de plantes**
- **Expositions-Salons**
- **Envois de fleurs pour toutes cérémonies (naissances, mariages, décès)**
- **Cocktails, réceptions, rapports commerciaux**
- **Étude et création bureau-paysage**
- **Réalisations de balcons, terrasses, jardins : collectivités, d'entreprises, particuliers**

en France

ROUX COMBALUZIER SCHINDLER
RCS
ASCENSEURS

SCHINDLER 1874

... et dans le monde entier

— Une augmentation de notre compte clients ce qui constitue à l'alourdissement de la trésorie déjà mentionné plus haut.

— Une diminution des Titres de placement résultant du maintien en liquide — pour aider la trésorerie — de la contre-valeur de certains titres arrivés à échéance au cours de 1972.

En ce qui concerne le Compte d'Exploitation on peut relever :

Pour les charges :

— Une progression sensible des frais des publications par suite des frais d'édition de l'annuaire. Ceci n'est pas dommageable puisque les produits des publications ont augmenté de façon plus substantielle en valeur absolue.

— Une augmentation des frais de personnel ce qui n'a rien d'étonnant. Il en est de même pour les frais de déplacement ce qui est parfaitement explicable.

— Une certaine diminution des frais de gestion.

— L'apparition d'une rubrique nouvelle, celle de « Différences de change » dont l'origine est à trouver dans le flottement des taux de change entre le franc suisse et le franc français, flottement particulièrement sensible au cours de l'exercice.

— Une dotation au compte d'amortissement légèrement supérieure à celle de l'année dernière.

Pour les produits :

— Une très sensible augmentation des produits des publications et des recettes juridiques dont nous avons déjà parlé.

— Une bonne performance dans le cadre des manifestations organisées par notre compagnie car, pour la première fois, nos frais sont très largement couverts.

— Une chute sensible dans l'encaissement des cotisations. Il s'agit là d'un point important à surveiller tout particulièrement.

En 1971 le siège à Paris et les deux sections de Lyon et Marseille annonçaient des résultats positifs. Au cours du dernier exercice seule la section Lyon est restée en équilibre annonçant même un léger bénéfice.

Quelles sont les perspectives pour l'exercice 1973 ? Le budget ne peut qu'enregistrer une augmentation inévitable des charges qui devraient, du moins en partie, être couvertes par une augmentation du montant des cotisations dont le barème a été modifié dans le sens de la hausse. Par ailleurs, n'ayant pas à financer d'annuaire en 1973, on peut espérer une réduction sensible des frais de publication et ainsi dégager un produit supérieur. Malgré ces éléments positifs notre budget reste néanmoins déficitaire et nous serons amenés à prendre d'autres dispositions si la situation de passage au mois de juin ne révèle pas, au moins, l'équilibre sinon une perte légère.

L'impression du trésorier est favorable en ce qui concerne la préoccupation économique, constante, manifestée par l'équipe de nos permanents qui, dans la mesure de leurs moyens, s'emploient à contrôler au mieux dépenses et recettes.

Les documents comptables ont été soumis, comme il est d'usage, au contrôle des commissaires aux comptes.

Après ce résumé de la situation financière de notre compagnie, je reste naturellement à votre disposition pour tous renseignements complémentaires qu'il vous plairait de demander.

Compte de résultats de l'exercice 1972

CHARGES	F	PRODUITS	F
Stock au début de l'exercice	10.494,34	Stock a la fin de l'exercice	9.072,17
Frais des publications	228.862,19	Produits des publications	349.275,56
Achats divers	417,78	Produits des manifestations	30.054,60
Frais des manifestations	25.113,17	Cotisations France et Suisse	580.143,99
Frais de personnel	546.644,12	Recettes juridiques et commerciales	79.559,08
Impots et taxes	74.051,97	Recettes diverses	17.401,56
Travaux, fournitures et services extérieurs	109.753,59	Produits accessoires	10.350,00
Transports et déplacements	17.262,22	Produits financiers	12.395,28
Frais divers de gestion	82.606,75	Recettes des exercices antérieurs	3.415,60
Frais financiers	3.619,21	Recettes exceptionnelles	812,89
Dotations aux amortissements	5.864,37	*Excédent des dépenses sur les recettes*	26.112,14
Différence de change	8.828,43		
Dépenses des exercices antérieurs	1.795,70		
Dépenses exceptionnelles	3.279,03		
	1.118.592,87		1.118.592,87

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du compte de Résultats de l'exercice 1972, reproduit ci-dessus, ressortent bien des livres et comptes de cette Association et traduisent effectivement les éléments de charges et produits de l'exercice considéré.

Paris, le 2 mai 1973.

Société fiduciaire française
d'expertise comptable
C. Portier, J.-C. Boucq,
Experts comptables D.P.L.E.
inscrits au Tableau de l'Ordre à Paris.

Bilan au 31 décembre 1972

ACTIF

	Montants bruts	Amortissements	Montants nets	F
IMMOBILISATIONS	F	F	F	
Mobilier et matériel de bureau. .	29.321,88	13.987,05	15.334,83	
Agencements, installations	3.715,67	3.715,67	—	
	33.037,55	17.702,72	15.334,83	15.334,83
AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES				
Prêts à plus d'un an.			51.304,45	
Titres de participation			83.500,00	
Dépôts et cautionnements			300,58	135.105,03
VALEURS D'EXPLOITATION				
Stock papier d'impression.				9.072,17
VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES				
Clients			55.304,25	
Avances et acomptes au personnel . .			150,00	
État : impôts et taxes.			239,53	
Autres débiteurs.			23.786,33	
Comptes de régularisation-actif			13.703,41	
Titres de placement et bons			184.069,71	
Banques			35.916,87	
Chèques postaux.			11.919,29	
Caisse.			5.307,54	330.396,93
				489.908,96

PASSIF

	F	F
CAPITAUX PROPRES ET RÉSERVES		
Fonds propres au 31 décembre 1971. .	240.014,97	
Excédent des dépenses sur les recettes de l'exercice 1972.	26.112,14	213.902,83
DETTES A COURT TERME		
Fournisseurs.	41.305,88	
État : impôts et taxes.	6.591,42	
Autres créanciers	92.481,22	
Comptes de régularisation-passif. . . .	35.570,91	
Banques	100.056,70	276.006,13
		489.908,96

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du Bilan au 31décembre1972, reproduit ci-dessus, ressortent bien des livres et comptes de cette Association et reflètent effectivement la situation active et passive à cette date.

Paris, le 2 mai 1973.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE D'EXPERTISE COMPTABLE

C. Portier, J.-C. Boucq,

Experts comptables D.P.L.E.
inscrits au Tableau de l'ORDRE à Paris.